

monde, veillé par la presse, et dont les délibérations étaient télégraphiées et communiquées par correspondances à tous les coins du globe; une réunion où les plus hautes idées des hommes les plus éminents de quarante-sept nations du monde pouvaient trouver expression. C'était une tribune où discuter les questions ainsi présentées, où formuler des opinions sur ces questions et d'où les répandre dans l'univers.

N'était-ce pas la réalisation dans le monde d'une manière de se répandre, d'une voie d'influence, d'un moyen de propagande pour les meilleures pensées des nations du monde, d'une force morale et d'une force intellectuelle qui feront plus que les armements pour redresser les torts flagrants du monde et pour conduire les consciences et les cœurs dans des voies plus élevées, meilleures et plus loyales. Cela, à mon sens, si rien autre chose n'avait été accompli, est un résultat splendide et qui vaut amplement la peine et tout ce qu'il a coûté.

L'hon. MACKENZIE KING: Dans les discussions de la Société, il a été question de tenir les séances à huis clos plutôt que publiquement. Mon très honorable ami voudrait-il nous en parler?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Quant à l'Assemblée, toutes les séances étaient publiques. La salle de la réformation n'était pas assez grande pour tout le monde, mais tous ceux qui pouvaient y trouver place y étaient admis. Les représentants de la presse s'y trouvaient, comme c'était leur droit. Les séances de l'Assemblée étaient ouvertes; le monde y était. Quant aux comités, il fut établi que chaque comité déciderait si ses séances devaient être publiques ou privées.

Il était indispensable de dresser de jour en jour le procès-verbal de chaque séance de comité, de le publier ainsi le lendemain, de le distribuer à tous les membres de l'Assemblée et d'en donner des rapports à la presse. On annonça, en outre, des séances de ces comités auxquelles on admit le public. Je ne vois donc pas là de motif plausible de récriminer. Il peut surgir dans un comité des difficultés qu'il vaut mieux que ses membres y règlent entre eux et l'on pourvoit à cette éventualité. A part cela, toutes les délibérations de l'Assemblée se sont faites à la lumière du jour. A ce propos, qu'on me permette de dire que les décisions du Conseil doivent être aussi rendues en public.

M. THOMPSON (Yukon): J'ai une ou deux questions à poser au sujet de la

l'Assemblée. Le Conseil est-il supérieur situation respective du Conseil et de à l'Assemblée? Lui doit-il ses pouvoirs? Est-il élu par elle?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Un seul mot là-dessus. J'en ai déjà dit quelque chose. Maintenant qu'on a posé cette question d'une façon un peu plus précise, je vais y répondre. Le Conseil se compose de huit membres qui y représentent les gouvernements des pays qui les ont envoyés. L'Assemblée en élit quatre, pour représenter les autres pays plutôt que les quatre grandes puissances. Dans certains cas ils ont des pouvoirs communs: Conseil comme Assemblée. Ils doivent travailler ensemble et en arriver à une entente pour régler une question. A d'autres égards, le pacte les investit de pouvoirs absolus: chacun possède alors le pouvoir général de débattre tout ce qui relève de la Société et intéresse la paix des nations; mais c'est entre eux une entente absolue,—et la seule raisonnable,—que nul ne décide rien si ce n'est d'accord avec les autres.

Je crois avoir signalé un des actes importants de l'Assemblée, à défaut d'autre: c'est qu'elle se réunit et s'organise, qu'elle réussit à s'organiser sur une base pratique et compléta le mécanisme de la Société des nations. L'organisation de celle-ci est maintenant complète. Quiconque examine ce que le Conseil ou la Société a accompli dans cette dernière année, doit tenir compte de ceci, que le Conseil lui-même n'entra en fonctions que le seize de janvier 1920, le secrétariat à peine un mois plus tard ou à peu près; qu'il fallut six gros mois pour obtenir une organisation à la Société, dont les opérations avaient lieu à Paris, à Bruxelles, à Londres et autres endroits: elle n'avait pas de domicile permanent. Elle en a maintenant un; et le travail accompli plus récemment a consisté dans l'installation convenable et dans les préparatifs à faire en vue de l'Assemblée de la Société des nations; l'installation des fonctionnaires et leur mise à l'œuvre. De sorte qu'en faisant la somme du travail de l'année, il faut tenir compte de tout cela. Tenez compte aussi que ni la Société ni le Conseil ni le secrétariat n'avaient le souffle réel de la vie tant que l'Assemblée ne fut pas constituée. C'est elle qui donna cette fondation permanente à la superstructure de devenir une partie essentielle de l'édifice entier. La Société des nations, avec

[Le très hon. sir George Foster.]